

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 6 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2004 fixant la liste des produits et services soumis aux taxes affectées aux actions collectives de développement économique et technique de certains secteurs industriels

NOR : EINI1532172A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu l'article 71 modifié de la loi de finances rectificative pour 2003 relatif à la création de taxes affectées aux actions collectives de développement économique et technique de certains secteurs industriels ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2004 modifié fixant la liste des produits et services soumis aux taxes affectées aux actions collectives de développement économique et technique de certains secteurs industriels ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant approbation de la nomenclature de produits français ;

Considérant que la loi susvisée crée deux taxes affectées pour le développement des industries de la fonderie et pour le développement des industries de la transformation des matières plastiques et des composites à matrice organique ;

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser le recensement des produits relevant des secteurs de la mécanique et décolletage, de la construction métallique et des matériels aéronautiques et thermiques ;

Considérant que les produits soumis aux taxes affectées sont recensés par arrêté du ministre chargé de l'industrie, en référence à la nomenclature de produits française en vigueur,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 22 janvier 2004 susvisé est modifié comme suit :

1° A l'article 1^{er}, la phrase : « Les produits et services mentionnés au II des A, B, C, D, E et F de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 sont, pour chacune des taxes instituées par cet article, recensés en annexe au présent arrêté. » est remplacée par la phrase : « Les produits et services mentionnés au II des A, B, C, D, E, F, H et I de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 sont, pour chacune des taxes instituées par cet article, recensés en annexe au présent arrêté. » ;

2° Les paragraphes E-I, E-IV et E-V de l'annexe de l'arrêté susvisé sont remplacés par les dispositions des paragraphes E-I, E-IV et E-V de l'annexe jointe au présent arrêté ;

3° Il est ajouté à la fin de l'annexe de l'arrêté susvisé deux paragraphes H et I reprenant respectivement les dispositions des paragraphes H et I de l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. – Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et le secrétaire d'Etat chargé du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 janvier 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :*
Par empêchement du directeur général des entreprises :
Par empêchement du chef du service de l'industrie :
*L'adjoine au chef de service,
S. METZ-LARUE*

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,
A. JULLIAN

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,
A. JULLIAN

A N N E X E

E-I. – PRODUITS, ACTIVITÉS ET PRESTATIONS RELEVANT DU CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES ET DU CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES ET DU DÉCOLLETAGE

24.10.75	Eléments de voie ferrée en acier.
24.10.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de produits sidérurgiques de base et de ferroalliages pour le façonnage de profilés en acier.
24.20.35	Autres tubes et tuyaux rivés, agrafés ou à bords rapprochés, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm, pour les tuyaux de poêle, articles de fumisterie et tôlerie de chauffage ; à l'exclusion des gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air mentionnées au paragraphe E-V.
24.20.40	Accessoires de tuyauterie, en acier, non moulés et autres matériaux métalliques. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-V.
24.20.99	Opération sous-traitées intervenant dans la fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires en acier et autres matériaux métalliques y compris les opérations d'étrépage et réétrépage.
24.31.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de barres étréées à froid.
24.42.26	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en aluminium, pour les accessoires de tuyauterie en aluminium et alliages ; à l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-V.
24.42.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de l'aluminium, pour le façonnage des barres et profilés.
24.44.26	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en cuivre, pour les accessoires de tuyauterie en cuivres et alliages.
24.44.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication du cuivre, pour le façonnage des barres et profilés y compris les opérations d'étrépage et réétrépage.
24.45.24	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en nickel, pour les accessoires de tuyauterie en nickel et alliages.
25.11.22	Pylônes et mâts, en fer ou en acier, pour les pylônes et mâts chaudronnés de hauteur inférieure à 20 mètres, en fer, acier ou aluminium et alliages, y compris leur pose, mentionnée dans la sous-catégorie 43.99.50.
25.11.23	Autres ossatures et éléments de structures, plaques, barres, profilés et similaires, en fer, acier ou aluminium, pour : - les matériels d'échafaudage ou d'étayage métalliques ; - les serres agricoles, les silos et trémies et enceintes de confinement de capacité unitaire inférieure à 500 mètres cubes, y compris leur pose, mentionnée dans la sous-catégorie 43.99.50 ; - les matériels d'échafaudage ou d'étayage métalliques ; - les grilles métalliques et les glissières de sécurité.
25.11.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de structures métalliques et parties de structures pour : - les produits et façons de la chaudronnerie ; - les produits et façons de la tôlerie forte et de la mécano-soudure ; - les produits et façons de la fabrication de tuyauteries industrielles ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.11.13 et 33.20.11. Comprend également les opérations intervenant dans la fabrication de structures et parties de structures en tous matériaux métalliques. A l'exclusion des produits mentionnés aux paragraphes E-IV et E-V.
25.21.12	Chaudières pour le chauffage central, à eau chaude ou à vapeur, pour, dans les chaudières en acier, quelle que soit l'énergie primaire utilisée, les chaudières à fluide caloporteur liquide fonctionnant à une température supérieure à 130°C et de puissance supérieure à 11 630 kW, ainsi que les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les paragraphes 33.11.12 et 33.20.12, à l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-V.
25.21.13	Parties de chaudières pour le chauffage central, pour les parties des chaudières désignées ci-dessus.

25.29	<p>Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cuves et citernes métalliques installables sur tous types de matériels ou de véhicules ; - le montage des réservoirs métalliques mentionné dans la sous-catégorie 33.20.12 ; - les conteneurs métalliques pour gaz quelle que soit leur contenance. <p>Comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les réservoirs, citernes et conteneurs en matériaux composites ; - les bonbonnes en plastiques ou composites destinées à contenir des fluides sous pression. <p>A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-IV.</p>
25.30	Générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour chauffage central, ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.11.13 et 33.20.11.
25.40.12	Revolvers, pistolets, armes à feu de chasse et armes similaires.
25.40.13	<p>Bombes, missiles et armements de guerre similaires ; cartouches, autres munitions et projectiles, et leurs parties, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartouches et munitions pour armes de chasse, tir ou défense ; - munitions pour armes de guerre ; - cartouches d'abattage et de scellement.
25.40.14	Parties et pièces d'armes de guerre ou de chasse, pour les parties et pièces des produits des sous-catégories 25.40.12 et 25.40.13 telles que précisées ci-dessus.
25.50.1	<p>Produits de la forge, de l'emboutissage, de l'estampage et du profilage, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage quel que soit le procédé y compris laser ; - le refendage ; - le découpage fin ; - les produits et façons de tôlerie fine ; - le formage quel que soit le procédé, notamment l'emboutissage, le repoussage, le cintrage, le forgeage ; - le pliage quel que soit le procédé ; - les pièces extrudées ; - les pièces métalliques obtenues par laminage circulaire.
25.61	<p>Traitement et revêtement des métaux et autres matériaux pour tous types de pièces, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le revêtement métallique quel que soit le procédé ; - le rechargement métallique quel que soit le procédé. <p>A l'exclusion du vernissage, du laquage et de la peinture à façon.</p>
25.62	<p>Usinage, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les façons et les produits de l'usinage par enlèvement de matière quel que soit le procédé ; - les façons et les produits du tournage, y compris fluotournage ; - l'affûtage ainsi que le réaffûtage mentionné dans la sous-catégorie 33.11.19 ; - la réalisation de pièces par assemblage tel que soudage, collage ou autre ; - la reconstruction de moteurs thermiques autres que pour automobiles, avions ou motocycles ; - la reconstruction de machines ou équipements d'usage général ou spécifique ; - la réparation de machines ou équipements d'usage général ou spécifique, mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.19 et 33.12.29. <p>Comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les opérations d'usinage, de décolletage et de reprise de décolletage pour tous types de matériaux ; - la sous-traitance.
25.71	<p>Article de coutellerie.</p> <p>A l'exclusion, dans la sous-catégorie 25.71.14, des articles argentés, dorés ou platinés.</p>
25.72.1	Serrures et ferrures, y compris la quincaillerie métallique d'ameublement et de bâtiment.
25.72.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de serrures et ferrures. Concerne la catégorie 25.72.1 telle que précisée ci-dessus.
25.73	<p>Outils, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moules et modèles ; - les gabarits ; - la réparation d'outillage à main, d'outillage pour machines et de moules, mentionnée au paragraphe 33.11.19. <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la sous-catégorie 25.73.30, des produits mentionnés au paragraphe E-II ; - des moules et modèles en bois.
25.91	Bidons métalliques et récipients similaires.
25.92.1	<p>Emballages légers métalliques, à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des boîtes de conserve et pour boisson ainsi que des emballages métalliques entièrement réalisés en aluminium ou en fer-blanc ; - des articles de bouchage et de surbouchage.
25.93	<p>Articles en fils, chaînes et ressorts, en acier et autres matériaux métalliques.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des câbles destinés au transport de l'électricité ; - de la sous-catégorie 25.93.13 ; - de la sous-catégorie 25.93.15 mentionnée au paragraphe E-II.
25.94	Vis et boulons quel que soit le matériau y compris les accessoires.

25.99.1	Articles métalliques domestiques y compris les accessoires de cuisine (friteuses, sauteuses, bains-marie, grilloirs, percolateurs). A l'exclusion des articles en aluminium et en fonte.
25.99.2	Autres articles en métaux communs, y compris : - les tuyaux flexibles en métal ou en tout autre matériau à armature métallique autres que ceux mentionnés au paragraphe E-V ; - les chemins de câble ; - les opérations d'installation des coffres-forts mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.12. A l'exclusion : - de la sous-catégorie 25.99.24 ; - dans les sous-catégories 25.99.29 et 25.99.26 : - des produits moulés ; - des ouvrages en étain.
25.99.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres produits métalliques n.c.a. Concerne les catégories 25.99.1 et 25.99.2 telles que précisées ci-dessus
26.20	Ordinateurs et équipements périphériques, pour : - les imprimantes ; - les imprimantes volumiques y compris les imprimantes trois dimensions ; - les tables traçantes ; - le matériel mécanographique ; - les unités périphériques comportant des organes mécaniques, à l'exclusion des unités de mémoire auxiliaire ; - les parties et pièces mécaniques ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.13.19 et 33.20.42.
26.51.11	Boussoles et compas de navigation ; autres équipements de navigation.
26.51.12	Théodolites, tachéomètres ; autres équipements de géodésie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique.
26.51.3	Balances de précision ; instruments de dessin, calcul et mesure des longueurs. A l'exclusion des poids en fonte et des instruments en bois et en plastique.
26.51.5	Instruments de contrôle d'autres grandeurs physiques ou chimiques, pour les matériels, en association ou non avec l'électricité ou l'électronique : - soit faisant appel aux techniques fluidiques, pneumatiques ou optiques ; - soit servant à mesurer ou à contrôler des grandeurs mécaniques : longueur, surface, volume, masse, force, travail, temps, puissance, vitesse, accélération, débit, niveau, température, quantité de chaleur, pression, viscosité, humidité, concentration en particules dans les gaz et autres fluides. Comprend également les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.13.11 et 33.20.41. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-V.
26.51.6	Autres instruments et appareils de mesure, de contrôle et d'essai, dans les mêmes conditions que le 26.51.5, y compris : - les instruments de contrôle des états de surface ; - les bancs d'essais, les bancs de tests, et leurs parties ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.13.11 et 33.20.41.
26.51.7	Thermostats, manostats et autres instruments et appareils de régulation ou de contrôle automatiques, dans les mêmes conditions que le 26.51.5.
26.51.8	Parties et accessoires des instruments de mesure, d'essais et de navigation. Concerne les instruments et appareils mentionnés dans les sous-catégories 26.51.11 et 26.51.12 et les catégories 26.51.3, 26.51.5, 26.51.6 et 26.51.7.
26.51.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'instruments et appareils de mesure, d'essai et de navigation. Concerne les sous-catégories 26.51.11 et 26.51.12 et les catégories 26.51.3, 26.51.5, 26.51.6 et 26.51.7 et 26.51.8. telles que précisées ci-dessus.
26.52.28	Registres d'horloge, horodateurs, parcmètres ; minuteriers avec mouvement d'horlogerie, pour : - les appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement singulier d'horlogerie ou à moteur synchrone tels qu'enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minuteurs, compteurs de secondes ; - les appareils munis d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, tels qu'interrupteurs horaires, horloges de commutation.
26.52.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'articles d'horlogerie. Concerne la catégorie 26.52.28 telle que précisée ci-dessus.
26.70.1	Matériel photographique et parties, y compris le matériel de micrographie et les machines automatiques pour s'autophotographier. A l'exclusion : - des appareils cinématographiques de prises de vues et de projection pour professionnels des sous-catégories 26.70.15 et 26.70.16 ; - de la sous-catégorie 26.70.11.
27.12.40	Parties de matériels de distribution et de commande électrique, pour armoires de commande électrique non équipées et leurs parties, consoles ou pupitres non encore équipés électriquement et leurs parties.
27.12.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique. Concerne la sous-catégorie 27.12.40 telle que précisée ci-dessus.
27.51.11	Réfrigérateurs et congélateurs à usage ménager ; à l'exclusion des réfrigérateurs à absorption mentionnés au paragraphe E-V.
27.51.26	Radiateurs électriques, pour les panneaux rayonnants infrarouge à alimentation électrique.
27.51.30	Parties d'appareils électroménagers, pour les parties mécaniques.

27.52	Appareils ménagers non électriques, pour : - les chauffe-eau et chauffe-eau thermodynamiques, à l'exclusion des chauffe-eau solaires non photovoltaïques et des chauffe-eau thermodynamiques repris au paragraphe E-V ; - les réchauds à gaz de pétrole liquéfié, à l'exception de ceux en métal moulé.
27.90.40	Autres matériels électriques n.c.a., y compris les matériels incorporant des aimants permanents pour : - accouplements, embrayages, variateurs de vitesse, paliers électromagnétiques, freins électromagnétiques ainsi que plateaux, mandrins et dispositifs électromagnétiques similaires ; - les machines et matériels de revêtements électrolytiques ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.14.19 et 33.20.50. Comprend également les équipements de chauffage de fluides à usages industriels.
28.11	Moteurs et turbines, à l'exclusion des moteurs pour avions, automobiles et motocycles. Les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.11 et 33.20.29. Ainsi que : - les parties et accessoires pour moteur à combustion interne pour véhicules automobiles comme indiqué à la classe 29.32 notamment pistons, segments de piston, carburateurs et autres équipements ; - les parties de moteurs à explosion pour avions notamment pistons, segments de piston, carburateurs comme indiqué à la classe 30.30 ; - les pièces pour moteur de motocycles comme indiqué à la classe 30.91. A l'exclusion : - de la fabrication ou de l'assemblage de moteurs complets pour avions, automobiles et motocycles ; - des moteurs Diesel lents tournant à moins de 600 tours par minute ; - dans la sous-catégorie 28.11.24, des aéromoteurs destinés à la production d'énergie électrique.
28.12	Equipements hydrauliques et pneumatiques, y compris : - les centrales hydrauliques, les systèmes pneumatiques, les transmissions hydrauliques ou pneumatiques et leurs composants ; - les équipements hydrauliques et pneumatiques installables sur tous types de matériels ou de véhicules ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.12 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.13	Autres pompes et compresseurs, y compris : - les équipements installables sur tous types de matériels et de véhicules ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.12 et 33.20.29.
28.14	Autres articles de robinetterie, ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.12 et 33.20.29. A l'exclusion, dans la sous-catégorie 28.14.11, des produits mentionnés au paragraphe E-II.
28.15	Engrenages et organes mécaniques de transmission, en tous matériaux y compris : - les organes de transmission motorisés (motoréducteur, moto-variateur...) ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.13 et 33.20.29.
28.21	Fours et brûleurs y compris : - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.14 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages. A l'exclusion, dans les sous-catégories 28.21.11 et 28.21.14, des produits mentionnés au paragraphe E-V.
28.22	Matériel de levage et de manutention, y compris : - les ascenseurs et monte-charge de chantier ; - les plates-formes élévatrices ; - les équipements de stockage ; - les manipulateurs ; - les enrouleurs ; - les actionneurs, les crics, les vérins, hydrauliques, pneumatiques, mécaniques ou électriques, pour tous usages ; - les funiculaires ; - les monte-escaliers ; - les systèmes de levage et manutention installables sur tous types de matériels ou de véhicules ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.15, 33.20.29 et 43.29.19. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages. A l'exclusion : - des ascenseurs pour personnes ; - des ossatures mentionnées au paragraphe E-IV.
28.23	Machines et équipements de bureau (à l'exclusion des ordinateurs et équipements périphériques), ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.16 et 33.20.21. A l'exclusion des machines entièrement électroniques.
28.24	Outillage portatif à moteur incorporé, y compris : - les parties ; - les machines-outils portatives pneumatiques ou à moteur thermique.
28.25	Equipements aérauliques et frigorifiques industriels, y compris : - les équipements assemblés sur site ; - les pompes à chaleur pour applications domestiques ; - les matériels de conditionnement de l'air autonomes ou non pour tous types d'emplois ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages. A l'exclusion : - dans les sous-catégories 28.25.11, 28.25.12, 28.25.13 et 28.25.14, ainsi que dans les catégories 28.25.2 et 28.25.3, des équipements aérauliques mentionnés au paragraphe E-V.

28.29	<p>Autres machines d'usage général n.c.a. (non citées ailleurs), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les matériels pour la chimie, le pétrole et la pharmacie ; - les cabines de peinture ; - les étuves et enceintes d'essais non climatiques ; - les accessoires, pièces détachées et parties ; - les appareils pour la filtration et leurs parties ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.19 et 33.20.29. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les sous-catégories 29.29.22, 28.29.60 et 28.29.70, des produits mentionnés au paragraphe E-II ; - des produits mentionnés au paragraphe E-V.
28.30	<p>Machines agricoles et forestières, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les accessoires et pièces détachées et parties de machines ou matériels agricoles ou forestiers ; - les épandeurs de lisier ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.21 et 33.20.31. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.41	<p>Machines de formage des métaux, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les machines sur plans ; - les machines opérant par enlèvement ou rajout de matière quel que soit le procédé ; - les machines de prototypage ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.22 et 33.20.32. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion des machines mentionnées au paragraphe E-II et des machines de fabrication additive.</p>
28.49	<p>Autres machines-outils, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les machines sur plans ou idées ; - les machines opérant par enlèvement de matières à l'aide d'un jet d'eau ; - les machines de prototypage ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.22 et 33.20.32. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.91	<p>Machines pour la métallurgie, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les accessoires et pièces détachées et parties de machines ou matériels ; - le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.23 et 33.20.33. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.92	<p>Machines pour l'extraction ou la construction, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les machines sur plans ou idées ; - les matériels pour la pose et l'entretien des voies ferrées ; - les matériels pour l'enfouissement des câbles ; - les matériels pour le compactage, broyage, triage, agglomération des déchets minéraux ou métalliques ; - le montage avec ou sans maître d'œuvre de lignes complètes de fabrication, <p>ainsi que les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.24 et 33.20.34.</p> <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.93	<p>Machines pour l'industrie agroalimentaire, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.25 et 33.20.35. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux de génie civil et de fumisterie effectués pour la mise en place des fours et machines de boulangerie ; - dans la sous-catégorie 28.93.16, des produits mentionnés au paragraphe E-V.
28.94	<p>Machines pour les industries textiles, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.26 et 33.20.36. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.95	<p>Machines pour les industries du papier et du carton, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.27 et 33.20.37. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>
28.96	<p>Machines pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.28 et 33.20.38. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p>

28.99	<p>Autres machines d'usage spécifique n.c.a. (non citées ailleurs), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les équipements installables sur tous types de matériels et de véhicules - les machines de fabrication des composants des matériaux composites ; - les machines de mise en forme des matériaux composites ; - les matériels pour compactage, broyage, triage, agglomération des déchets autres que minéraux ou métalliques ; - le montage avec ou sans maîtrise d'œuvre de lignes complètes de fabrication ; - les opérations de réparation, de montage et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.29 et 33.20.39. <p>Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.</p> <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la sous-catégorie 28.99.32 ; - dans la sous-catégorie 28.99.31 des produits mentionnés au paragraphe E-V ; - dans la sous-catégorie 28.99.39 des dispositifs de lancement d'aéronefs, des dispositifs d'apportage ou dispositifs similaires et des produits mentionnés au paragraphe E-V.
30.11.33	Dragueurs ; bateaux-phares, bateaux-grues ; autres bateaux, pour les engins et matériels de dragage ainsi que les opérations de réparations mentionnées au 33.15.10 se rapportant aux engins et matériels de dragage.
30.11.40	<p>Plates-formes de forage en mer, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plates-formes d'habitation, de stockage, d'exploitations, fixes, flottantes ou submersibles. <p>A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-IV.</p>
30.92.20	Véhicules pour invalides, à l'exclusion des parties et accessoires.
30.92.30	Parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés et pour véhicules pour invalides, pour les parties et accessoires des véhicules désignés au paragraphe 30.92.20.
30.99	Autres équipements de transport n.c.a.
31.00.11	Sièges avec bâti en métal.
31.00.13	Autres sièges, pour sièges avec bâti en métal.
31.00.14	Parties de sièges. Concerne les sous-catégories 31.00.11 et 31.00.13.
31.00.20	Parties de meubles (à l'exclusion des sièges), pour les mécanismes et accessoires métalliques divers notamment les mécanismes métalliques de convertibles.
31.03.11	Sommiers, pour les sommiers métalliques.
31.09.11	Meubles métalliques n.c.a. (non cités ailleurs), pour le mobilier métallique de magasin et d'atelier.
32.30.13	Skis nautiques, planches de surf, planches à voiles et autres matériels pour sports nautiques, pour : <ul style="list-style-type: none"> - les appareils respiratoires de plongée ; - les fixations.
32.50.11	Instruments et appareils utilisés dans les traitements dentaires.
32.50.12	Stérilisateurs médicaux, chirurgicaux ou de laboratoire.
32.50.13	<p>Seringues, aiguilles, cathéters, canules et articles similaires ; instruments et appareils ophtalmologiques et autres n.c.a. (non cités ailleurs), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parties et accessoires ; - incubateurs pour prématurés.
32.50.21	Instruments et appareils thérapeutiques ; appareils respiratoires.
32.50.22	<p>Articulations artificielles ; appareils orthopédiques ; dents artificielles ; dentiers ; prothèses n.c.a. (non cités ailleurs), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les implants non réalisés par fabrication additive. <p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dents artificielles, couronnes, dentiers, prothèses dentaires et appareils d'orthodontie ; - des chaussures, semelles et corsets orthopédiques.
32.50.23	Parties et accessoires de prothèses et appareils orthopédiques. Concerne les sous-catégories 32.50.21 et 32.50.22.
32.50.30	Articles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires ; fauteuils de coiffeurs et sièges similaires et leurs parties, y compris les tables de soins et de massage.
32.50.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'équipements médicaux et chirurgicaux et d'appareils orthopédiques. Concerne les sous-catégories 32.50.11, 32.50.12, 32.50.13, 32.50.21, 32.50.22, 32.50.23, 32.50.30 telles que précisées ci-dessus.
32.99.22	Parties, garnitures et accessoires pour parapluies, parasols, ombrelles, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires, pour les parties métalliques de parapluies, parasols et ombrelles.
32.99.23	Boutons-pression et leurs parties ; boutons ; fermetures à glissière, pour les fermetures à glissière.
32.99.24	Formes pour boutons et autres parties de boutons ; ébauches de boutons ; parties de fermetures à glissière, pour les parties de fermetures à glissière.
32.99.59	Autres articles divers n.c.a. pour les récipients isothermes à vide.

E-IV. – PRODUITS, ACTIVITÉS ET PRESTATIONS RELEVANT DU CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

24.10.74	Palplanches en acier et profilés ouverts obtenus par soudage, pour les profilés ouverts obtenus par soudage (tels que, notamment, les profils reconstitués par soudage et les poutres alvéolaires).
25.11	Structures métalliques et parties de structures, pour les ossatures, y compris les études, la fabrication, la peinture, la galvanisation, la métallisation, l'anodisation, le transport, ainsi que le montage, la réparation et l'installation mentionnés respectivement dans les sous-catégories 43.99.50, 33.11.11 et 33.20.11 : <ul style="list-style-type: none"> - des bâtiments et hangars de toute nature ; - des unités et gros équipements industriels (tels que, notamment, les structures porteuses de hauts fourneaux, de fours, de racks, d'ensembles de stockage) ; - des ponts, passerelles, portiques, plates-formes diverses et leurs éléments constitutifs ; - des pylônes en treillis, tours, mâts, portiques et leurs éléments constitutifs ; - des pylônes et mâts chaudières de hauteur égale ou supérieure à 20 mètres et leurs éléments constitutifs ; - des silos, trémies et enceintes de confinement de capacité unitaire égale ou supérieure à 500 mètres cubes et leurs éléments constitutifs ; - des chemins de roulement, de leurs supports et éléments constitutifs, pour appareils de manutention, de convoyage et de levage ; - des appareils de manutention, convoyage, levage si la fabrication de ces ossatures n'est pas effectuée par une entreprise produisant le matériel complet ; - des débarcadères, appontements, jackets, porte-bateaux ; - des portes d'écluses ; - des batardeaux ; - des vannes de barrage ; - des grandes portes à ossature métallique ; - des constructions modulaires, baraques, baraques de chantier, abris mobiles ; - des tribunes fixes ou démontables, des tribunes mobiles ; - des escaliers, verrières, auvents et abris divers. Comprend également : <ul style="list-style-type: none"> - les panneaux d'enveloppe métallique (couvertures, façades) et de partition (planchers secs ou collaborants, cloisons) de toute nature, dès lors qu'ils contribuent à la stabilité globale ou locale des structures ; - les murs rideaux ; - les murs semi-rideaux. A l'exclusion : <ul style="list-style-type: none"> - dans la sous-catégorie 25.11.23, des produits mentionnés au paragraphe E-I ; - des cabines téléphoniques.
25.29.1	Réservoirs, cuves et récipients métalliques, pour les éléments chaudières des silos, trémies et enceintes de confinement de capacité unitaire égale ou supérieure à 500 mètres cubes, ainsi que les opérations d'installation mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.12 pour le montage <i>in situ</i> des éléments de réservoirs.
30.11.33	Dragueurs, bateaux-phares, bateaux-grues ; autres bateaux, pour les bateaux-portes, les docks flottants et les barges à ossature métallique.
30.11.40	Plates-formes de forage en mer, pour les structures métalliques.
30.11.50	Autres structures flottantes (y compris radeaux, caissons, batardeaux, pontons flottants, bouées et balises), pour : <ul style="list-style-type: none"> - les portes flottantes, ponts-bateaux ; - les caissons ou pontons à ossature métallique.

E-V. – PRODUITS, ACTIVITÉS ET PRESTATIONS RELEVANT DU CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES AÉRAULIQUES ET THERMIQUES

22.23.19	Eléments pour la construction en matières plastiques n.c.a. (non cités ailleurs), pour les matériels aérauliques et thermiques. Comprend également les gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air et leurs accessoires de raccordement tels que, notamment, coudes, manchons, brides et raccords divers.
24.20	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires en acier, pour les gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air et leurs accessoires de raccordement tels que, notamment, coudes, manchons, brides et raccords divers. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-I.
24.42.26	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en aluminium et alliages pour les gaines de ventilation, de distribution et de dépoussiérage de l'air et leurs accessoires de raccordement. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-I.
25.11.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de structures et éléments de structures métallique, pour la fabrication des gaines de ventilation, distribution et dépoussiérage de l'air et leurs accessoires, sur plan.
25.21	Radiateurs et chaudières pour le chauffage central, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - les radiateurs et éléments de radiateurs, les convecteurs, les panneaux rayonnants, les planchers chauffants et les plinthes chauffantes, à eau chaude ; - les chaudières et les parties de chaudières quel que soit le matériau qui les constitue. Comprend également : <ul style="list-style-type: none"> - les corps de chauffe de chaudières utilisées pour le chauffage des locaux ; - les chaudières mixtes avec dispositif de production d'eau chaude sanitaire incorporé ou juxtaposé ; - les chaudières intégrant un système de production locale d'électricité (cogénération) ; - les opérations de réparation et d'installation mentionnées dans les sous-catégories 33.11.12 et 33.20.12. A l'exclusion des produits mentionnés au paragraphe E-I.
25.99.29	Autres articles en métaux communs n.c.a. (non cités ailleurs), pour les tuyaux flexibles en métal ou en tout autre matériau destinés à la distribution de l'air ainsi qu'au dépoussiérage et au transport par air.

26.51.5	Instruments de contrôle d'autres grandeurs physiques, pour les enceintes d'essais climatiques et leurs équipements.
27.51.11	Réfrigérateurs et congélateurs à usage ménager, pour les réfrigérateurs à usage ménager à absorption.
27.51.15	Hottes aspirantes et ventilateurs à usage ménager, pour les ventilateurs à usage ménager et plus généralement tous les appareils, comportant ou non des organes mobiles ayant pour objet de mettre en mouvement des gaz, et en particulier de l'air, quels que soient les matériaux de construction. A l'exclusion : - des motoventilateurs aérateurs de fenêtre ; - des motoventilateurs brasseurs d'air de puissance nominale absorbée inférieure à 150 W.
27.51.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'appareils électroménagers. Concerne les sous-catégories 27.51.11 et 27.51.15 telles que précisées ci-dessus.
27.52	Appareils ménagers non électriques et leurs parties, pour : - les appareils rayonnants ; - les matériels et équipements pour la récupération de l'énergie thermique des fluides énergétiques (eau chaude, vapeur, air comprimé) ainsi que des énergies solaire, géothermique, éolienne et de biomasse, y compris les systèmes ou panneaux solaires hybrides thermique/photovoltaïque, les pompes à chaleur prélevant de l'énergie dans le sol et les puits canadiens/provençaux ; - les générateurs d'air chaud, quelle que soit leur puissance thermique ; - les récupérateurs de chaleur de cheminées ; - les chauffe-eau solaires non photovoltaïques ; - les chauffe-eau thermodynamiques dont l'un des fluides caloporteurs est l'air ; - les corps de chauffe des matériels ci-dessus. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.21.11	Brûleurs ; foyers automatiques et grilles mécaniques ; dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires, pour tous les brûleurs industriels ou de chaudières de chauffage central, y compris avant-foyers, grilles mécaniques et foyers automatiques à combustibles solides. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.21.14	Parties de fours et de brûleurs, pour les pièces détachées de brûleurs industriels ou de chauffage central.
28.25.11	Echangeurs de chaleur et dispositifs de liquéfaction d'air ou d'autres gaz et leurs parties, y compris : - les échangeurs de chaleur à plaques ou à tubes, quels que soient les fluides caloporteurs, destinés à des installations de chauffage central, de chauffage d'ilots ou de zones de chauffage urbain ; - les échangeurs de chaleur dont l'un au moins des fluides caloporteurs est l'air ; - les aérorefrigérants ; - les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages. A l'exclusion des produits suivants mentionnés au paragraphe E-1 : - les batteries de refroidissement d'air à détente directe ou à circulation de saumure ; - les condenseurs et évaporateurs frigorifiques ; - les matériels utilisés dans les installations industrielles de conservation par le froid ; - les matériels utilisés dans les procédés des installations chimiques et pétrolières.
28.25.12	Dispositifs de conditionnement de l'air et leur parties, y compris : - les appareils autonomes de conditionnement de l'air ; - les centrales de traitement d'air ; - les appareils mobiles de conditionnement de l'air ; - les humidificateurs et déshumidificateurs d'air ; - les éjecto-convecteurs et ventilo-convecteurs ; - les appareils de conditionnement d'air pour les locaux à ambiance contrôlée (type salle blanche) ; - les appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air. - les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages
28.25.13	Equipements frigorifiques industriels et pompes à chaleur et leurs parties, pour : - les pompes à chaleur dont l'un des fluides caloporteurs est l'air ; - les pompes à chaleur prélevant de l'énergie dans le sol ; - les opérations de réparation et d'installation mentionnées respectivement dans les sous-catégories 33.12.18 et 33.20.29. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.25.14	Matériels de filtrage et de dépolluissage des gaz n.c.a. (non cités ailleurs) et leurs parties, y compris : - les systèmes d'aspiration centralisée industriels, tertiaires ou domestiques ; - les opérations d'installation mentionnées dans les catégories 33.20.2 et 33.20.3. Comprend également les systèmes, les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.25.2	Appareils de ventilation non domestiques, et leurs parties pour : - les ventilateurs industriels et plus généralement tous les appareils comportant ou non des organes mobiles, ayant pour but de mettre en mouvement des gaz, et en particulier de l'air, quels que soient les matériaux de construction ; - les matériels d'aspiration des gaz, fumés, vapeurs ; - les opérations d'installation mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.29. A l'exclusion de tous appareils générant une pression supérieure à 30 000 Pa. Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.

28.25.3	Parties d'équipements frigorifiques industriels et de pompes à chaleur, y compris : – les parties de matériels aérauliques pour tous les appareils destinés à des applications industrielles, tertiaires ou domestiques, de mise en mouvement, de distribution et de diffusion de l'air ; – les bouches de reprise et de diffusion, les grilles, les clapets coupe-feu, destinés aux installations de chauffage, de ventilation, conditionnement d'air, séchage, transport par air et par lit fluidisé ; – à l'exclusion des tampons et des grilles en fonte ou en produits de fonderie. A l'exclusion, dans la sous-catégorie 28.25.30, des produits mentionnés au paragraphe E-1.
28.25.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels. Concerne les sous-catégories 28.25.11, 28.25.12, 28.25.13, 28.25.14 et les catégories 28.25.2, 28.25.3 telles que précisées ci-dessus.
28.29	Autres machines d'usage général n.c.a. (non citées ailleurs), pour : – les appareils rayonnants non ménagers à alimentation autre qu'électrique ; – les matériels et équipements non ménagers pour la récupération de l'énergie thermique des fluides énergétiques (eau chaude, vapeur, air comprimé) ainsi que les énergies solaire, géothermique, éolienne et de biomasse, y compris les systèmes ou panneaux solaires hybrides thermique/photovoltaïque, les pompes à chaleur prélevant de l'énergie dans le sol et les puits canadiens/provençaux ; – les corps de chauffe des matériels ci-dessus ; – les tours de refroidissement ; – les opérations d'installation mentionnées dans la sous-catégorie 33.20.29 pour les équipements assemblés sur site. Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.93.16	Séchoirs agroalimentaires, pour : – les séchoirs agricoles et agroalimentaires opérant par contact avec un courant d'air et sans modification de la structure moléculaire primitive des produits ; – les opérations d'installation mentionnées dans les sous-catégories 33.20.31 et 33.20.35. Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages
28.99.31	Séchoirs à bois, pâte à papier, papier et carton ; séchoirs industriels NCA (non cités ailleurs), pour : – les séchoirs industriels opérant par contact avec un courant d'air et sans modification de la structure moléculaire primitive des produits ; – les opérations d'installation mentionnées dans les sous-catégories 33.20.34, 33.20.36, 33.20.37, 33.20.38 et 33.20.39. Comprend également les installations ou les ensembles d'équipements pouvant servir aux mêmes usages.
28.99.39	Dispositifs de lancement d'aéronefs ; dispositifs d'appontage ou dispositifs similaires ; équipements d'équilibrage de pneumatiques ; machines d'usage spécifique n.c.a. (non citées ailleurs), pour les appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air.
28.99.52	Parties de machines d'usage spécifique n.c.a. (non citées ailleurs), pour les pièces et parties des produits mentionnés dans les sous-catégories 28.93.16 et 28.99.31.

H. – PRODUITS, ACTIVITÉS ET PRESTATIONS RELEVANT DU CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES DE LA FONDERIE

24.10.21	Acier non allié en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en acier non allié fabriqués par procédé de fonderie y compris fonte non allié ou fer non allié en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en fonte non allié ou fer non allié fabriqués par procédé de fonderie
24.10.22	Acier inoxydable en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en acier inoxydable fabriqués par procédé de fonderie
24.10.23	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en autres aciers alliés fabriqués par procédé de fonderie y compris fonte allié ou fer allié en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en fonte allié ou fer allié fabriqués par procédé de fonderie
24.10.75	Éléments de voie ferrée en acier, en fonte ou en fer fabriqués par procédé de fonderie
24.20.1	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en acier ou en fer fabriqués par procédé de fonderie
24.42.22	Barres et profilés en aluminium ou en alliages d'aluminium fabriqués par procédé de fonderie
24.42.26	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en aluminium ou en alliages d'aluminium fabriqués par procédé de fonderie
24.43.23	Barres, profilés et fils en zinc ; tôles, bandes et feuilles en zinc ou alliages de zinc ; pour les barres et profilés en zinc ou alliages de zinc fabriqués par procédé de fonderie
24.43.24	Barres, profilés et fils en étain ou alliages d'étain ; pour les barres et profilés en étain ou alliages d'étain fabriqués par procédé de fonderie
24.44.22	Barres et profilés en cuivre ou en alliage de cuivre fabriqués par procédé de fonderie
24.44.26	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en cuivre ou en alliage de cuivre, pour les accessoires de tuyauterie fabriqués par procédé de fonderie
24.45.22	Barres, profilés et fils en nickel ou en alliage de nickel ; pour les barres et profilés en nickel ou alliages de nickel fabriqués par procédé de fonderie
24.45.24	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en nickel ou en alliage de nickel fabriqués par procédé de fonderie
24.45.3	Autres métaux non ferreux et ouvrages en ces métaux ; cermets ; cendres et résidus contenant des métaux ou des composés métalliques ; pour les ouvrages en autres métaux non ferreux fabriqués par procédé de fonderie
24.51.1	Travaux de fonderie de fonte
24.51.2	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte

24.51.3	Accessoires de tuyauterie, en fonte
24.51.9	Opérations sous-traitées intervenant dans la fonderie de fonte pour les catégories 24.51.1, 24.51.2 et 24.51.3
24.52.1	Travaux de fonderie d'acier y compris les opérations sous-traitées intervenant dans la fonderie d'acier et à l'exception de ceux destinés aux usages de bijouterie joaillerie et orfèvrerie
24.52.2	Tubes et tuyaux en acier coulé par centrifugation y compris les opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de tubes et tuyaux en acier coulé par centrifugation
24.52.3	Accessoires de tuyauterie, en acier coulé y compris les opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'accessoires de tuyauterie, en acier coulé
24.53	Travaux de fonderie de métaux légers y compris les opérations sous-traitées intervenant dans la fonderie de métaux légers et à l'exception de ceux destinés aux usages de bijouterie joaillerie et orfèvrerie
24.54	Travaux de fonderie d'autres métaux non ferreux y compris les opérations sous-traitées intervenant dans la fonderie d'autres métaux non ferreux et à l'exception de ceux destinés aux usages de bijouterie joaillerie et orfèvrerie
25.21.11	Radiateurs pour le chauffage, non électriques, en fonte ou en acier fabriqués par procédé de fonderie
25.21.12	Chaudières pour le chauffage central, à eau chaude ou à vapeur ; pour les chaudières en fonte fabriquées par procédé de fonderie
25.21.13	Parties de chaudières pour le chauffage central fabriquées par procédé de fonderie
25.29.1	Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques fabriqués par procédé de fonderie
25.40.13	Bombes, missiles et armements de guerre similaires ; cartouches, autres munitions et projectiles, et leurs parties ; pour les parties fabriquées par procédé de fonderie
25.40.14	Parties et pièces d'armes de guerre ou de chasse fabriquées par procédé de fonderie
25.72.13	Fermeurs et montures-fermeurs comportant une serrure, et leurs parties ; pour les parties de fermeurs, monture-fermeurs et serrures fabriquées par procédé de fonderie
25.91.1	Bidons métalliques et récipients similaires fabriqués par procédé de fonderie
25.99.1	Articles métalliques domestiques fabriqués par procédé de fonderie
25.99.2	Autres articles en métaux communs ou alliages de métaux fabriqués par procédé de fonderie
27.11.6	Parties de moteurs, génératrices et transformateurs électriques fabriquées par procédé de fonderie
27.12.4	Parties de matériel de distribution et de commande électrique fabriquées par procédé de fonderie
27.40.4	Parties de lampes et d'appareils d'éclairage fabriquées par procédé de fonderie
27.51.3	Parties d'appareils électroménagers fabriquées par procédé de fonderie
27.52.12	Autres appareils ménagers de chauffage, fonctionnant au gaz ou avec des combustibles liquides ou solides fabriqués par procédé de fonderie
27.52.2	Parties d'appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques fabriquées par procédé de fonderie
27.90.33	Parties d'autres matériels électriques ; parties électriques de matériels n.c.a. ; pour les parties fabriquées par procédé de fonderie
28.11.3	Parties de turbines fabriquées par procédé de fonderie
28.11.4	Parties pour moteurs fabriquées par procédé de fonderie
28.12.2	Parties pour équipements hydrauliques et pneumatiques fabriquées par procédé de fonderie
28.13.3	Parties de pompes et compresseurs fabriquées par procédé de fonderie
28.14.1	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires ; pour les articles et organes fabriqués par procédé de fonderie
28.14.2	Pièces de robinetterie et articles similaires fabriquées par procédé de fonderie
28.15	Engrenages et organes mécaniques de transmission fabriqués par procédé de fonderie
28.21.14	Parties de fours et de brûleurs fabriquées par procédé de fonderie
28.22.19	Parties de matériel de levage et de manutention fabriquées par procédé de fonderie
28.24.2	Parties d'outillage portatif à moteur incorporé fabriquées par procédé de fonderie
28.25.3	Parties d'équipements frigorifiques industriels et de pompes à chaleur fabriquées par procédé de fonderie
28.29.8	Parties d'autres machines d'usage général n.c.a. fabriquées par procédé de fonderie

28.30.9	Parties de matériel agricole ; opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de machines agricoles et forestières ; pour les parties fabriquées par procédé de fonderie
28.41.4	Parties et accessoires de machines-outils à métaux fabriqués par procédé de fonderie
28.49.24	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci ou de matériaux durs similaires ; pour les parties et accessoires fabriqués par procédé de fonderie
28.91.12	Parties de machines pour la métallurgie ; parties de laminoirs à métaux ; pour les parties fabriquées par procédé de fonderie
28.92.6	Parties de machines pour l'extraction ou la construction fabriquées par procédé de fonderie
28.93.3	Parties de machines pour l'industrie agroalimentaire fabriquées par procédé de fonderie
28.94.5	Parties et accessoires de machines de filature, tissage et tricotage et d'autres machines pour l'industrie textile et la confection fabriqués par procédé de fonderie
28.95.12	Parties de machines pour les industries du papier et du carton fabriquées par procédé de fonderie
28.96.2	Parties de machines n.c.a. pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques et pour la fabrication d'articles en ces matières ; pour les parties fabriquées par procédé de fonderie
28.99.4	Parties de machines d'imprimerie et de machines pour le brochage et la reliure fabriquées par procédé de fonderie
28.99.5	Parties de machines et d'appareils utilisés uniquement ou principalement pour fabriquer des barreaux ou plaquettes de semi-conducteurs, des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des écrans plats ; parties de machines d'usage spécifique n.c.a. ; pour les parties fabriquées par procédé de fonderie
29.20.3	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules, sans propulsion mécanique fabriquées par procédé de fonderie
29.31.3	Parties d'équipements électriques pour véhicules automobiles et motocycles fabriquées par procédé de fonderie
29.32.3	Parties et accessoires n.c.a. pour véhicules automobiles fabriqués par procédé de fonderie
30.20.4	Parties de matériel de traction et de matériel roulant ; châssis et accessoires et leurs parties ; équipements de contrôle mécaniques ; pour les parties, les châssis et accessoires et les équipements fabriqués par procédé de fonderie
30.30.15	Parties de moteurs à explosion pour avion fabriquées par procédé de fonderie
30.30.16	Parties de turbopropulseurs et turboréacteurs fabriquées par procédé de fonderie
30.30.5	Autres parties des aéronefs et engins spatiaux fabriquées par procédé de fonderie
30.40.1	Chars et autres véhicules blindés de combat, et leurs parties ; pour les parties fabriquées par procédé de fonderie
30.91.2	Parties et accessoires pour motocycles et side-car fabriqués par procédé de fonderie
30.92.3	Parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés et pour véhicules pour invalides fabriqués par procédé de fonderie
30.92.4	Parties et accessoires pour landaus et poussettes fabriqués par procédé de fonderie
32.40.20	Trains-jouets et accessoires ; autres modèles réduits et jeux de construction ; pour les jouets, accessoires, modèles-réduits et jeux de construction fabriqués par procédé de fonderie
32.50.22	Articulations artificielles ; appareils orthopédiques ; dents artificielles ; dentiers ; prothèses n.c.a. ; pour les articulations artificielles, les appareils orthopédiques, les dents artificielles, les dentiers, les prothèses n.c.a. fabriqués par procédé de fonderie
32.50.23	Parties et accessoires de prothèses et appareils orthopédiques fabriqués par procédé de fonderie
32.99.24	Formes pour boutons et autres parties de boutons ; ébauches de boutons ; parties de fermetures à glissière ; pour les formes pour boutons et autres parties de boutons, ébauches de boutons et parties de fermetures à glissière fabriquées par procédé de fonderie
32.99.52	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures fabriquées par procédé de fonderie

I. – PRODUITS, ACTIVITÉS ET PRESTATIONS RELEVANT DU CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES DE LA PLASTURGIE ET DES COMPOSITES

22.21.21	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières cellulosiques ou composites ; tubes et tuyaux rigides en matières plastiques ou composites, à l'exclusion de : – tubes et tuyaux rigides en matières plastiques en polymères de l'éthylène ; – tubes et tuyaux rigides en matières plastiques en polymères du propylène
22.21.29	Autres tubes et tuyaux et leurs accessoires, en matières plastiques ou composites pour : – accessoires pour tubes ou tuyaux
22.21.30	Plaques, feuilles, films, bandes et lames, en matières plastiques ou composites, non munies d'un support, ni associées à d'autres matières

22.21.41	Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires A l'exclusion de : – plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires en polymères du styrène ; – plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires en polyuréthanes.
22.21.42	Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques non alvéolaires
22.21.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.21.21, 22.21.29, 22.21.30, 22.21.41 et 22.21.42 telles que précisées ci-dessus.
22.22.11	Sacs, sachets, pochettes et cornets en polymères de l'éthylène en matières plastiques ou composites
22.22.12	Sacs, sachets, pochettes et cornets en autres matières plastiques ou composites
22.22.13	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques ou composites
22.22.14	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques ou composites A l'exclusion des bonbonnes destinées à contenir des fluides sous pression
22.22.19	Autres emballages en matières plastiques ou composites
22.22.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'emballages en matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.22.11, 22.22.12, 22.22.13, 22.22.14 et 22.22.19 telles que précisées ci-dessus.
22.23.12	Baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse d'eau et articles similaires en matières plastiques ou composites.
22.23.13	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance supérieure à 300 litres, en matières plastiques ou composites, pour : – piscines et fosses septiques
22.23.19	Éléments en matières plastiques ou composites pour la construction n.c.a. Pour : – gouttières et raccords de descente d'eau, et leurs parties – articles de signalisation, et leurs parties
22.23.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'éléments dans la fabrication d'éléments en matières plastiques ou composites pour la construction pour les produits et prestations des sous-catégories 22.23.12, 22.23.13 et 22.23.19 telles que précisées ci-dessus.
22.29.21	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques ou composites, en rouleaux d'une largeur inférieure ou égale à 20 cm
22.29.22	Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques ou composites
22.29.23	Articles de tables et de cuisine, autres articles ménagers et de toilette, en matières plastiques ou composites
22.29.24	Parties n.c.a. d'appareils d'éclairage, enseignes, panneaux lumineux, en matières plastiques ou composites
22.29.25	Articles scolaires et de bureau en matières plastiques ou composites
22.29.26	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires ; statuettes et autres objets d'ornement en matières plastiques ou composites
22.29.29	Autres articles en matières plastiques ou composites A l'exclusion de : Semelles extérieures et talons de chaussures en matières plastiques
22.29.91	Façons de travail des matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.29.21, 22.29.22, 22.29.23, 22.29.24, 22.29.25, 22.29.26, 22.29.29 telles que précisées ci-dessus. A l'exclusion de : Décolletage, filetage, revêtement ou traitement des surfaces plastiques
22.29.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres produits en matières plastiques ou composites pour les produits et prestations des sous-catégories 22.29.21, 22.29.22, 22.29.23, 22.29.24, 22.29.25, 22.29.26, 22.29.29 telles que précisées ci-dessus. A l'exclusion de : Décolletage, filetage, revêtement ou traitement des surfaces plastiques
29.32.10	Sièges pour véhicules automobiles en matières plastiques ou composites
29.32.20	Ceintures de sécurité, airbags et parties et accessoires de carrosseries en matières plastiques ou composites
29.32.30	Parties et accessoires n.c.a. pour véhicules automobiles en matières plastiques ou composites
29.32.91	Assemblage sous-traité de sous-ensembles complets en matières plastiques ou composites de véhicules automobiles
29.32.92	Assemblage de parties et accessoires en matières plastiques ou composites pour véhicules automobiles n.c.a.
29.32.99	Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres parties et accessoires pour véhicules automobiles pour les produits et prestations des sous-catégories 29.32.10, 29.32.20 et 29.32.30 telles que précisées ci-dessus.